

DELIBERATION

95 (7.5)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur JACOB

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Subventions allouées pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que malgré la contrainte budgétaire et les incertitudes liées à la poursuite et aux conséquences de la crise sanitaire, cette dernière se couple d'une crise économique, sociale et psychologique.

Dans ce contexte, plus que jamais la ville d'Andrézieux-Bouthéon entend apporter son soutien au tissu associatif local permettant de maintenir le dynamisme et le lien social indispensable à notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il précise également que ne prennent pas part aux votes les Elus membres du bureau ou salariés d'associations ou siégeant au sein des conseils d'administration d'associations en qualité de représentants de la Commune.

Suite à l'examen des dossiers de demandes de subventions présentés par les diverses structures, les Elus, membres des groupes de travail compétents, il est proposé d'attribuer les montants suivants aux différentes associations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

95 (7.5)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des subventions 2021 à verser aux diverses structures tels que détaillés dans les tableaux ci-après :
 - **Associations « Génération seniors - Egalité femme-homme »** **5 310 €**
A l'unanimité
 - **Associations « Solidarité et cohésion sociale »** **352 370 €**
A l'unanimité
 - **Structures « Sport - Santé - Loisirs »** **971 695 €**
Membres d'association ne prenant pas part au vote :
MM. Vocanson, Incorvaia, Marret, Chapot et Mmes Spada, Franc, Moine.
A l'unanimité
 - **Associations « Jeunesse - Education - Citoyenneté »** **13 500 €**
Membre d'association ne prenant pas part au vote : M. Campeggia.
A l'unanimité
 - **Association « Cadre de vie et déplacements »** **3 210 €**
A l'unanimité
 - **Associations « Culture - Patrimoine - Tourisme »** **35 200 €**
Membre d'association ne prenant pas part au vote : Mme Ducreux.
A l'unanimité
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574.

ASSOCIATIONS « GENERATION SENIORS – EGALITE FEMME-HOMME »

Associations	2021
ACPG CATM TOE (association anciens combattants)	550,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS BERLIET RVI et ZF	150,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	110,00 €
CLUB AMITIE ET LOISIRS DE BOUTHEON	1 500,00 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE (ex UNRPA)	1 500,00 €
<i>Subvention transports</i>	1 500,00 €
TOTAL	5 310,00 €

ASSOCIATIONS « SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE »

Associations	2021
ASSOCIATION CROQ LA VIE	4 200,00 €
ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	30 000,00 €
ESPACE SOCIO-CULTUREL NELUMBO (y compris Maisonnée)	205 000,00 €
<i>Subvention Ludothèque</i>	40 000,00 €
<i>Subvention transport</i>	15 000,00 €
<i>Aide aux vacances</i>	15 000,00 €
<i>Subvention nettoyage des locaux</i>	25 000,00 €
VIE LIBRE	350,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	3 000,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	3 000,00 €

DELIBERATION

95 (7.5)

Associations	2021
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	3 000,00 €
RESTOS DU CŒUR	3 000,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES 42 « SOLIDARITE FEMMES LOIRE »	420,00 €
EURECAH « AUTISME LOIRE »	400,00 €
ADSEA SAUVEGARDE 42 (service éducatif en milieu ouvert)	2 000,00 €
ADSEA SAUVEGARDE 42 (prévention spécialisée)	1 000,00 €
CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA LOIRE	500,00 €
ADMR « AU SERVICE A DOMICILE »	500,00 €
MAINTIEN A DOMICILE DU FOREZ	1 000,00 €
TOTAL	352 370,00 €

ASSOCIATIONS
« SPORT – SANTE – LOISIRS »
(DEMIES SAISONS SPORTIVES 2020/2021 ET 2021/2022)

Associations	2021
CLUB FOREZIEN DE SCRABBLE	460,00 €
RECREATISS (patchwork)	385,00 €
TAROT CLUB	120,00 €
LES AILES FOREZIENNES (aéroclub)	800,00 €
FAC ATHLETISME	70 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	3 000,00 €
A.B. BADMINTON CLUB	6 000,00 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON LOIRE SUD BASKET (élite)	165 000,00 €
ANDREZIEUX-BOUTHEON LOIRE SUD BASKET (formation)	110 000,00 €
<i>Subvention exceptionnelle match gala professionnel</i>	5 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	22 000,00 €
ALS BILLARD	1 500,00 €
ALS BOULES (boule lyonnaise)	2 000,00 €
CHASSE COMMUNALE	700,00 €
FAC CYCLO	1 600,00 €
CESAM (escalade)	3 500,00 €
ASSOCIATION ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB	185 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	15 000,00 €
SAS ANDREZIEUX BOUTHEON FOOTBALL CLUB (élite)	110 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	15 000,00 €
ETOILE SPORTIVE FUTSAL ANDREZIEUX BOUTHEON	1 500,00 €
PHENIX (gymnastique)	18 500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €
JUDO CLUB PLAINE DU FOREZ	13 000,00 €
IPPON CLUB D'ANDREZIEUX-BOUTHEON (karaté)	3 000,00 €
KORFBAL D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	500,00 €
CLUB DES NAGEURS DU FOREZ	1 000,00 €
CLUB CARPISTE 42 (pêche)	400,00 €
GARDON FOREZIEN (pêche)	1 500,00 €
PETANQUE DE L'ENVOL	10 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	1 500,00 €
SUBAQUATIQUE CLUB FOREZIEN (plongée)	1 000,00 €
RCAB RUGBY	115 000,00 €
<i>Nettoyage des locaux</i>	8 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE J. PREVERT (scolaire)	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE MAURIAC (scolaire)	1 400,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DESGRANGES (scolaire)	700,00 €
NATUR'SPORT (ski)	300,00 €
SQUASH Plaine du Forez	8 000,00 €

DELIBERATION

95 (7.5)

Associations	2021
TENNIS CLUB	40 000,00 €
TENNIS DE TABLE	2 750,00 €
FAC TIR A L'ARC	1 000,00 €
TIR SPORTIF LOIRE SUD	13 300,00 €
ENTENTE FOREZIENNE DE VOLLEY-BALL	10 000,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	280,00 €
TOTAL	971 695,00 €

ASSOCIATIONS « JEUNESSE – EDUCATION – CITOYENNETE »

Associations	2021
ASSOCIATION ST FRANCOIS EN FOREZ (aumônerie scolaire)	1 000,00 €
PEEP LYCEES	200,00 €
FCPE COLLEGE	200,00 €
FCPE LYCEES	200,00 €
FCPE PAUL ELUARD	700,00 €
INFO MEDIA	500,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE V. HUGO	700,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	5 000,00 €
MAISON DES LYCEENS	2 500,00 €
SCOUTS DE FRANCE	2 500,00 €
TOTAL	13 500,00 €

ASSOCIATIONS « CADRE DE VIE ET DEPLACEMENTS »

Associations	2021
LES PATTOUNES LIBRES	2 900,00 €
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX	155,00 €
POUR MIEUX VIVRE : JARDINONS ENSEMBLE	155,00 €
TOTAL	3 210,00 €

ASSOCIATIONS « CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME »

Associations	2021
ANDREZIEUX-BOUTHEON JUMELAGE	5 000,00 €
AMIS DU VIEUX BOUTHEON	1 000,00 €
LE PASSAGE	3 200,00 €
ENSEMBLE VOCAL D'ANDREZIEUX-BOUTHEON	3 200,00 €
CLARINETTISTES DE LA LOIRE	500,00 €
TERPSICHORE	700,00 €
ABCD	1 500,00 €
CHORALE DE L'AMITIE	400,00 €
COMPAGNIE THEATRALE "L'OEIL EN COULISSE"	1 700,00 €
COULISSES D'AUTOMNE	1 500,00 €
COMPAGNIE THEATRALE "LA FABRIQUE"	1 500,00 €
LES DAUPHINS MAGIQUES	15 000,00 €
TOTAL	35 200,00 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

